

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 26 mars 2021

2021/001

Date de convocation : 18 03 2021
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de procurations : 2
Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Achat Terrain

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : BEER C – BONNES F – CHIVA N – GAUVRIT JC – GUYOMARD S – LOUVET M – RAMOS C – SANDRES M – SAMRAY C.

Absent excusé : FAURE R (Procuration à CHIVA N) – RICHOU D (Procuration à BONNES F) .
Madame SAMRAY C a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté N° ARS DT11-CES-2016-003 portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection au captage communal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu du départ en retraite de M CARABEN Christian ainsi que de sa volonté de vendre ses terres, il serait d'un intérêt évident d'acquérir la parcelle cadastrée ZE 78, d'une superficie de 11 900 M2. Cette parcelle est située pour plus de la moitié dans le périmètre de protection rapproché de notre captage d'eau potable destiné à la consommation humaine.

L'acquisition se ferait pour un montant de 6 000 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition de terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives concernant cette acquisition,
- **CHARGE** monsieur le Maire de prévoir la somme au budget 2021.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE LIMOUX LE

01 AVR. 2021

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous Préfecture le 1^{er} avril 2021

Et notification du 2 avril 2021

